

La Ville de Niederbronn-les-Bains informe l'aimable clientèle de la station que le Conseil Municipal a fixé en séance du 25 septembre 2017, les taux de la taxe de séjour par catégorie d'hébergement applicables avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, incluant la taxe de séjour additionnelle de 10% instaurée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Catégories d'hébergements	Barème autorisé	Barème communal à appliquer au 01.01.2018	Part add. CD67 (10%)	Taxe globale à collecter en 2018
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 € à 4,00 €	2,73 €	0,27 €	<b>3,00 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 € à 3,00 €	2,00 €	0,20 €	<b>2,20 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 € à 2,30 €	1,64 €	0,16 €	<b>1,80 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 € à 1,50 €	1,14 €	0,11 €	<b>1,25 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30 € à 0,90 €	0,90 €	0,09 €	<b>0,99 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20 € à 0,80 €	0,73 €	0,07 €	<b>0,80 €</b>
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,20 € à 0,80 €	0,55 €	0,05 €	<b>0,60 €</b>
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20 € à 0,80 €	0,55 €	0,05 €	<b>0,60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 € à 0,60 €	0,36 €	0,04 €	<b>0,40 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,02 €	<b>0,22 €</b>

La part communale du produit de cette taxe est destinée à couvrir des crédits d'investissement ou de fonctionnement : embellissement, équipements de loisirs, promotion,... afin d'assurer aux hôtes de la station un agréable séjour à Niederbronn-les-Bains.



L'Adjoint au Maire délégué,

Jean-Pierre BONNEVILLE